CENTRE NATIONAL DE TELE-ENSEIGNEMENT DE MADAGASCAR (CNTEMAD)

EXAMEN FINAL

Année Universitaire : 2016/2017 Département : INFORMATIQUE 1^{ère} Année

Jeudi 21 Septembre 2017 (Matin) Durée 02 Meures (08h à 10h)

L11

COMPTABILITE GENERALE

Document interdit

<u>N.B.</u>: Utilisation autorisée de la machine à calculer et du Plan Comptable Général. Les parties sont indépendantes mais toutes à traiter.

Première Partie :

Le 1^{er} juin 2017, Monsieur BEVOLA vient de constituer une entité dénommée FIKA à partir des éléments suivants :

- Apport de 10.000.000 Ariary qui a permis au propriétaire d'acheter du matériel de bureau pour 2.000.000 Ariary et le solde pour alimenter la caisse.
- Apport de son véhicule dont le coût est évalué à 8.500.000 Ariary.
- Emprunt auprès de ses parents d'une somme de 20.000.000 Ariary par lequel il a pu acheter des marchandises d'une valeur de 7.500.000 Ariary, effectuer les installations électriques dont les coûts s'élèvent à 2.000.000 Ariary, payer un logiciel informatique de 3.000.000 Ariary. Le solde a été déposé dans un compte auprès de la banque BNI/CL. Cet emprunt est à rembourser vers l'année 2023.

Travail à faire : Présenter le bilan de l'entité FIKA au 1er juin 2017.

Deuxième Partie :

Au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin 2017, l'entité FIKA a effectué les opérations suivantes :

- 15/06 : Versement au comptable OMB (en espèces) de la somme de 175.000 Ariary pour avance quinzaine Pièce
- 17/06 : Envoi à l'entité SATIA de la facture N°715 Marchandises : 5.760.000 Ariary Remises de 4% et 1% Port forfaitaire : 60.000 Ariary.
- 18/06 : Règlement par chèque BNI/CL N°42006 de la facture du fournisseur GISA relative à l'achat des marchandises du 11/06 Montant brut 1.200.000 Ariary Escompte de règlement : 2%.
- 20/06 : Remise à l'escompte des effets en portefeuille : Montant : 4.500.000 Ariary (suivant bordereau N° BNI/CL-
- 21/06 : Envoi à l'entité SATIA de la facture d'Avoir N°FA715 suite à des marchandises non conformes à la commande. Valeur 800.000 Ariary Port à la charge de FIKA : 30.000 Ariary réglé en espèces (pièces de caisse N° 06/1523).
- 23/06 : Réception de la facture N°Z555 de l'entité KIS : Montant : 1.450.000 Ariary Remise 2% Port : 37.500 Ariary.
- 24/06 : Réception de l'entité SATIA d'un chèque BFV/SG N°12 d'un montant de 2.800.000 Ariary.
 -Réception de la banque de l'avis de crédit N°BNI/CL AC 52, relatif à la remise à l'escompte du 20/06 Escompte : 56.000 Ariary Commissions : 35.000 Ariary
- 25/06 : Achat des lampions à cause de la fête nationale d'une valeur de 30.000 Ariary (suivant pièce de caisse N°06/1524) pour les enfants du gérant propriétaire de l'entité FIKA (valeur à son compte).
- 27/06 : Décompte de salaire du comptable OMB suivant fiche de paie N°SAL 752 Salaire de base : 470.000 Ariary de 90.000 Ariary par mois doit être retenue sur ses salaires. Impôt retenu : 52.000 Ariary. L'entité FIKA cotise à la CNaPS et à l'OSIE.
- 28/06 : L'entité SATIA a adressé une traite endossée N°TR425 de l'entreprise AKO et ce, en règlement du solde de son compte.

date core hald made have easy event trial high table family hald date about man may made about core about about family date date hald date hald date hald made about core over a core and trial hald date hald

- 30/06 : Règlement par chèque bancaire BNI/CL N°42010 du salaire du comptable OMB. <u>Travail à faire</u> :
 - 1) Présenter la fiche de paie du comptable OMB à la fin du mois de juin.
 - 2) Passer au journal les écritures de la deuxième quinzaine du mois de juin.